

Documentation et méthodologie - Population afro-descendante

Jeu de données	Population afro-descendante au Canada, au Québec et à Montréal par année et par sexe
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

1. Quelles sont les différentes sources utilisées pour constituer la série?

Le projet de création d'une série statistique a débuté avec l'utilisation des différents recensements canadiens (1851 à 2021). À l'aide de différents tableaux présentant des données sur l'origine de la population déjà complétés par l'équipe du CHRS ainsi que ceux disponibles sur le site de Statistiques Canada nous avons pu créer une série longitudinale sur les populations afro-descendantes.

Ensuite, la lecture de plusieurs auteurs et autrices ayant tenté de quantifier la population afro-descendante a été réalisée afin de compléter les silences laissés par les recensements ou encore de comparer les données collectées par les recenseurs et par les auteurs et autrices (voir la bibliographie plus bas).

2. Définition des variables: retourner dans la source pour vérifier comment la variable présentée dans cette série est définie.

Les différentes définitions entourant les personnes racisées ont beaucoup évolué à travers les époques et les techniques de recensement. De recensement en recensement, les consignes donnés au recenseurs évoluent et englobent de nouvelles personnes ou en excluent. Dans les années plus récentes des recensements, l'auto déclaration par les citoyens rend aussi la définition de la donnée plus complexe puisqu'une personne peut se déclarer comme étant Noire et une autre comme étant Jamaïquaine ce qui ne les fait pas nécessairement apparaître dans la même catégorie. Pour plus d'informations sur les consignes données aux recenseurs, vous pouvez consulter l'annexe qui présente de façon exhaustive ces changements pour les différentes années du recensement.

3. Y a-t-il des variations dans la manière dont les données sont présentées au fil de la série? (Changement d'unité géographique, de périodicité, variation des détails donnés sur le sexe ou l'âge etc.) Découper la série en segment à partir de ces variations.

Les données sont présentées pour les territoires de Montréal, Québec et le Canada selon le sexe pour toute la période. Il n'y a pas de donnée disponible pour l'année 1891,

puisque l'origine n'a pas été consignée lors du recensement de cette année. Avant 1911, il n'y a que l'année 1861 qui offre des données concernant le sexe et elle sont uniquement disponibles pour la Ville de Montréal. Pour 1991, aucune données concernant le sexe n'est disponible.

4. Qu'est-ce qui permettrait d'expliquer les variations observées au point précédent?

Pour les recensements plus anciens, ces données peuvent s'expliquer par leur grandes indisponibilités. Les plus anciennes données nous parviennent des travaux de Marcel Trudel et n'ont donc pas nécessairement été consignées pour faire apparaître des tendances statistiques sur le sexe des personnes afro-descendantes. Pour 1991, les données concernant le sexe ne sont pas disponibles sur le site de Statistiques Canada.

5. Y-a-t-il des anomalies apparentes observées dans la série ? Pouvez-vous les expliquer à partir de certains éléments soulevés aux points précédents?

Il est à noter que la série présente beaucoup de silences et est assez variable, bien que majoritairement complète pour le 20e siècle. On peut aussi observer une grande augmentation de la population au recensement de 1986 puisqu'à partir de cette date, le dénombrement se fait par autodéclaration. Cette tendance d'augmentation rapide s'observe toutefois dès le recensement de 1961. Effectivement, à partir de 1957, le régime de Duvalier pousse de nombreux Haïtiens à venir s'installer à Montréal pour fuir cette dictature. C'est ce qu'on identifie comme étant la première vague d'immigration haïtienne, étant avant tout des intellectuels et des professionnels¹.

6. Bibliographie

ARCHIVES RADIO-CANADA. *La situation des Afro-Canadiens en 1966*, Sextant, 1966, 8 min 45 s., <https://www.youtube.com/watch?v=5PInY4qavRk>

BESSIÈRE, Arnaud. *La contribution des Noirs au Québec: quatre siècles d'une histoire partagée*. Québec, Publications du Québec, 2012, 173p.

GAY, Daniel. *Les Noirs du Québec, 1629-1900*. Sillery, Septentrion, 2004, 514p.

¹ Alain Saint-Victor. « De l'exil à la communauté : une histoire de l'immigration haïtienne à Montréal 1960-1990 ».

- HAGGERTY, Kevin D. “Counting Race: The Politics of a Contentious Classification.” *Making Crime Count*, University of Toronto Press, 2001, p. 90-125.
- HAMILTON, Michelle A. “‘Anyone Not on the List Might as Well Be Dead’: Aboriginal Peoples and the Censuses of Canada, 1851-1916.” *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 18, no. 1, 2007, p. 57–79. <https://doi.org/10.7202/018254ar>.
- MACKEY, Frank. *L’esclavage et les noirs à Montréal, 1760-1840*. trad. Hélène Paré, Montréal, Éditions Hurtubise, 2013, 662p.
- SAINT-VICTOR, Alain. « De l’exil à la communauté : une histoire de l’immigration haïtienne à Montréal 1960-1990 », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2018, 146 p.
- TORCZYNER, James L. et Sharon SPRINGER (dirs). *The Evolution of the Black Community of Montreal : Change and Challenge*, Montreal, McGill Consortium for Ethnicity and Strategic Social Planning, 2001, 113p.
- TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d’esclavage au Québec*. Montréal, Éditions Hurtubise, 2004, 405p.
- WALKER, James et William St George, *Précis d’histoire sur les Canadiens de race noire: sources et guide d’enseignement*. Hull, Canada, Centre d’éditions du gouvernement du Canada, 1980.
- WILLIAMS, Dorothy W. *Blacks in Montreal 1628-1986: An Urban Demography*. Montréal, Les Éditions Yvon Blais, 1989, 147p.
- WILLIAMS, Dorothy W. *The road to now: a history of Blacks in Montreal*. Montreal, Véhicule Press, coll. « Dossier Québec », 1997, 235p.

Camille Champagne-Tremblay, avril 2024.

ANNEXE : Consignes données au recenseurs par année de recensement

1851

Le premier recensement pour lequel nous avons des données est celui de 1851. La définition qui était alors fournie au recenseur était n'était pas bien claire puisque dans les tableaux où on recense l'origine on parle de "Nègres et mûlatres". Toutefois, dans les tableaux concernant l'âge des personnes recensées on trouve une colonne "personne de couleurs" et "sauvages". Ces différentes appellations peuvent fausser les données en ce sens qu'une même personne peut être classée dans différentes catégories.

1861:

13th. In this column mark a figure (1) every coloured person's name, i.e. negro or negress. This was much neglected last census, and the number of coloured persons was not ascertained. If Mulatto, mark M after his or her name - thus, (1) M; and if Indian, mark "Ind".

(Excerpted from David P. Gagan, "Enumerator's Instructions for the Census of Canada, 1852 and 1861, "Histoire sociale/Social History", Vol. VII, No. 14 (November 1974): 355-365)

Les données ne restent toutefois pas assez précises puisque ces différenciations entre les origines ethniques ne sont pas très bien respectées. Aussi, il faut savoir que, bien que les recenseurs aient la consigne de noter l'origine des personnes issues de la diversité, ils ne le font toutefois pas avec précision. Certaines familles interraciales sont notées comme étant des familles blanches dans le cas où le père est blanc. C'est d'ailleurs le cas d'une famille Robinson de Saint-Hyacinthe qui n'a pas été notée comme étant N ou M pour l'année 1861, mais qui l'a été pour d'autres années.

1871

Colonne 13. L'Origine des familles et des individus doit-être inscrite telle que donnée par le chef de famille ou la personne interrogée comme suit: Anglaise, Irlandaise, Écossaise, Africaine, Sauvage, Allemande, Française etc., ainsi qu'illustré par le tableau-exemple.

(p.26)

1881

Colonne 13. L'origine des familles et des individus doit être inscrite telle que donnée par le chef de famille ou la personne interrogée comme suit: Française, Anglaise, Irlandaise, Écossaise, Africaine, Sauvage, Allemande, etc., ainsi qu'illustré par le Tableau-Exemple.

(p.31, 1882, <https://archive.org/details/1881981881i11882engfra/page/30/mode/2up>)

1901

Celle concernant la couleur de peau est la suivante:

47. The races of men will be designated by the use of "w" for white, " r " for red, " b " for black and " y " for yellow. The whites are, of course, the Caucasian race, the reds are the American Indian, the blacks are the African or negro, and the yellows are the Mongolian (Japanese and Chinese). But only pure whites will be classed as whites; the children begotten of marriages between whites and any one of the other races will be classed as red, black or yellow, as the case may be, irrespective of the degree of colour.

Ensuite, le consigne concernant la race ou l'origine ethnique est la suivante:

53. Among whites the racial or tribal origin is traced through the father, as in English, Scotch, Irish, Welsh, French, German, Italian, Scandinavian, etc. Care must be taken, however, not to apply the terms "American" or "Canadian" in a racial sense, as there are no races of men so called, " Japanese," " Chinese " and " negro" are proper racial terms ; but in the case of Indians the names of their tribes should be given, as " Chippewa," "Cree," etc. Persons of mixed white and red blood—commonly known as " breeds"—will be described by addition of the initial letters "f.b." for French breed, "e.b." for English breed, "s.b." for Scotch breed and "i.b." for Irish breed. For example: "Cree f.b." denotes that the person is racially a mixture of Cree and French ; and " Chippewa s.b." denotes that the person is Chippewa and Scotch. Other mixtures of Indians besides the four above specified are rare, and may be described by the letters "o.b."-for other breed. If several races are combined with the red, such as English' and.Scotch; Irish and French, or any others, they should also be described by the initials "o.b." A person whose father is English, but whose mother is Scotch, Irish, French, or any other race, will be ranked as English, and so with any others—the line of descent being traced through the father in the white races.

(Recensement, 1901,p.XVIII,

https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/CS98-1901-1.pdf)

1911

La race ou la tribu, colonne 14, se retrace ordinairement par le père, soit Anglais, Écossais, Irlandais, Gallois, Français, Allemand, Italien, Danois, Suédois, Norvégien, Bohémien, Ruthène, Bucovien, Galicien, Bulgue, Chinois, Japonais, Polonais, Juif, etc. Une personne dont le père est Anglais mais dont la mère est Écossaise, Irlandaise, Française ou d'autre race sera classée comme Anglaise, et ainsi pour toutes les autres races. Dans le cas des Indiens l'origine se retrace par la mère, et le nom de la tribu doit être donné, soit "Chippewa", "Cree", etc. Les enfants nés de mariages entre une personne de race blanche et une personne de race noire ou jaune seront classés comme nègres ou mongoles, (Chinois ou Japonais) selon le cas.

1921

94. Column 21. -Racial or tribal origin. The racial or tribal origin is usually traced through the father, as in English, Scotch, Irish, Welsh, French, German, Italian, Danish, Swedish, Norwegian, Bohemian, Rutherian, Bukovinian, Galician, Bulgarian, Chinese, Japanese, Polish, Jewish, etc. A person whose father is English but whose mother is Scotch, Irish, French or other race will be ranked as English, and so with any of the others. In the case of Indians the origin is traced through the mother, and names of tribes should be given, as "Chippewa","Cree", etc. The children begotten of marriages between white and black or yellow races will be classed as Negro or Mongolian (Chinese or Japanese), as the case may be. The words "Canadian" or "American" must not be used for this purpose, as they express "nationality" or "Citizenship" but not a "Race or people".

dans: Instructions aux commissaires et recenseurs, 1921, p.26

(<https://archive.org/details/1921981921I1921engfra/page/26/mode/2up>)

1931

122, Colonne 21: Origine raciale, Les informations constatées dans cette colonne ont pour but de mesurer aussi exactement que possible les origines raciales de la population du Canada, c'est-à-dire les sources originelles d'où a surgi la population actuelle.

Dans le cas de différences ethniques fondamentales encourageant des différences de couleur, (telles que les noirs, les peaux rouges, les jaunes) la réponse doit être Nègre, Indien, Japonais, Chinois, Hindou, Malais, etc., suivant le cas. Quant aux individus descendant de races européennes la réponse doit généralement consister dans l'indication du pays ou de la portion du pays d'où provient la famille. On pourrait par exemple pour des descendants européens répondre Anglais, Ecossais, Irlandais, Gallois, Français, etc., etc. Certaines races se rencontrent dans plus d'un pays européen. Dans de tels cas, le pays de naissance ou le pays de provenance peut n'être pas une indication de la race. Par exemple, les Ukranien (Ruthènes) peuvent être venus de Pologne, de Russie, d'Autriche ou de Hongrie, et ils ne doivent pas être classés comme Polonais, Russes, Autrichiens ou Hongrois, mais comme Ukranien. De même, plusieurs groupes d'immigrés de Russie sont d'origine allemande. L'énumérateur doit faire une entrée spécifique et ne jamais assumer que le pays de naissance révèle l'origine. Un Allemand né en France n'est pas un Français d'origine bien qu'il puisse être un citoyen français.

123. L'origine est basée sur la lignée du père. Un individu dont le père est Anglais et la mère Française doit être inscrit comme d'origine anglaise, tandis qu'un autre dont le père est Français et la mère Anglaise doit être inscrit comme d'origine française et il en est de même pour toutes les autres combinaisons. Dans le cas de la population aborigène indienne du Canada l'origine doit être d'après la lignée de la mère, et les noms des tribus doivent être donnés tels que Chippewa, Cris, Pieds Noirs, etc.. Les enfants issus de mariage entre blancs et noirs ou entre blancs et jaunes doivent être inscrits comme Nègres, Chinois, Indien, Japonais, etc., suivant le cas. Le but de cette question est d'obtenir une connaissance des différents éléments qui se sont combinés depuis les temps immémoriaux pour produire la population actuelle du Canada.

(p.133-134,

https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/CS98-19311-2-fra.pdf)

1941

(2) *Qu'est-ce qui détermine l'origine raciale? Règle générale, l'origine raciale d'une personne doit être basée sur celle du père e.g., si le père d'une personne est anglais et la mère française l'origine raciale à indiquer doit être "anglaise" tandis qu'une personne dont le père est français et la mère anglaise, doit être inscrite comme étant d'origine française. Il en va de même pour les autres combinaisons.*

(a) *Aborigènes du Canada. Pour les aborigènes du Canada, l'entrée sera "Indien" ou "Esquimau" selon le cas. Pour une personne de sang blanc et de sang indien, l'entrée sera "Métis".*

(b) *Races de couleur. Pour les personnes de races de couleurs différentes (i.e., races noire, jaune, brune) l'entrée doit être*

"Nègre", "Japonais", "Hindou", "Malais", etc., respectivement, indiquant ainsi la branche du groupe ethnique particulier auquel appartiennent ces personnes.

(c) *Sang mêlé. Les enfants issus de mariages, entre blancs et noirs ou blancs et Chinois, etc., seront désignés comme, "Nègre", "Chinois", etc., selon le cas.*

(3) *Idéalement, les réponses multiples devraient être utilisées avec les réponses uniques pour donner une image complète des réponses qui ont été fournies à la question sur l'origine ethnique. En outre, vu que la question ne porte pas spécifiquement sur la race mais qu'elle prend en compte les caractéristiques raciales, il ne serait peut-être pas tout à fait approprié de dériver des groupes raciaux à partir des réponses à la question sur l'origine ethnique. Ces deux questions seront d'ailleurs traitées dans des études techniques à venir².*

(p.46-47,

https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/CS98-19411-fra.pdf)

1951

17. Origine

Il importe d'établir soigneusement la distinction entre "citoyenneté" ou "nationalité" d'une part et "origine" d'autre part. L'origine a trait au groupe culturel, appelé à fort parfois groupe "racial", auquel la personne appartient ; la citoyenneté (nationalité) a trait au pays auquel la personne doit allégeance. Les citoyens canadiens sont d'origine diverse : anglaise, irlandaise, écossaise, juive, ukrainienne, etc.

Aux fins du recensement, l'origine d'une personne se retrace par la famille du père. Ainsi, si une personne a un père allemand et une mère norvégienne, l'origine à inscrire est "allemande".

² *Ibid, p.XIX*

Vous tenterez d'abord de déterminer l'origine d'une personne en lui demandant quelle langue elle parle (s'il s'agit d'un immigré) ou quelle langue parlait son ancêtre paternel lorsqu'il arriva sur ce continent. Par exemple, si la personne répond que son ancêtre paternel parlait 1^e français à l'époque de son arrivée ici, vous inscrirez l'origine comme étant "française". Si toutefois la personne répond que cette langue est l'anglais ou le gallois, vous devez poser d'autres questions afin de déterminer si l'origine est anglaise, irlandaise, écossaise ou galloise.

Si le répondant ne comprend pas votre première question ou que vous ne pouvez déterminer l'origine de la personne d'après la réponse qu'elle vous donne, demandez : "Du côté paternel, votre origine est-elle anglaise, écossaise, ukrainienne, juive, norvégienne, indienne d'Amérique du Nord, nègre, etc?"

Habituellement, les personnes nées et élevées au Canada ou aux États Unis déclareront une origine européenne comme anglaise, française ou espagnole. Si toutefois une personne insiste sur le fait qu'elle est d'origine canadienne ou américaine, vous devez accepter cette réponse et l'inscrire dans l'espace approprié.

Ne pas confondre la question 12 (Première langue parlée par cette personne) avec la présente question. Surtout, ne pas supposer que la réponse à la question 12 détermine la réponse à question concernant l'origine.

Dans le cas de personnes d'origine mixte, race blanche et race indienne, l'origine inscrite sera comme suit:

a) Dans le cas de ceux qui vivent dans des réserves indiennes, l'origine à inscrire est "indienne".

b) Dans le cas des personnes qui ne vivent pas dans des réserves, l'origine sera déterminée d'après ascendance du père, c'est-à-dire d'après la méthode habituelle. Si une personne déclare, qu'en raison d'une ascendance mixte, elle ne sait réellement pas que répondre à la question concernant son origine, marquez l'ovale "inconnue".

(p.44-45,

<https://ccri.library.ualberta.ca/ccrifr/assets/pdf/fr/1951%20enumerator%20instructions%20-%20français.pdf>)

1961

66. Question 10	GROUPE ETHNIQUE OU CULTUREL									
10. A quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique ?	Autrichien	Belge	Tchèque	Danois	Anglais	Estonien	Finlandais	Indienne naissance	Si non indiqué, inscrire ici:	
	Français	Allemand	Grec	Hongrois	Islandais	Irlandais	Italien	Dans une bande		
	Juif	Lithuanien	Nègre	Néerlandais	Norvégien	Polonais	Roumain	Yougo-slave		
	Russe	Écossais	Slovaque	Suédois	Ukrainien	Gallois	Émancipé			

Groupe ethnique ou culturel

Question 10

Marquez un espace seulement.

Il est important de distinguer attentivement entre "citoyenneté" ou "nationalité" d'une part et groupe "ethnique" ou "culturel" d'autre part. Le groupe "ethnique" ou "culturel" est le groupe dont est issue la personne: la citoyenneté (nationalité) veut dire le pays auquel la personne doit allégeance. Les citoyens canadiens appartiennent à plusieurs groupes "ethniques" ou "culturels" – anglais, français, irlandais, juif, écossais, ukrainien, etc.

Pour les besoins du recensement, le groupe ethnique ou culturel d'une personne se retrace par celui du père. Ainsi, si une personne a un père allemand et une mère norvégienne, l'inscription sera "allemand". Si le répondant ne comprend pas la question telle qu'elle est écrite sur le questionnaire, vous lui demanderez la langue qu'il parlait à son arrivée, s'il est un immigrant, ou la langue que parlait son ascendant paternel lorsqu'il arriva sur le continent. Par exemple, si la personne répond que son ascendant paternel parlait le français à l'époque de son arrivée sur le continent, vous marquerez "français". Si toutefois il répond "anglais" ou "gaélique" à cette question vous devez lui en poser d'autres afin de déterminer si la personne est anglaise, irlandaise, écossaise ou galloise. Si la personne ne comprend pas la question telle qu'elle est rédigée sur le Questionnaire ou que vous ne pouvez, par la langue de ses ascendants, déterminer le groupe ethnique ou culturel auquel elle appartient, demandez-lui: du côté paternel, le groupe "ethnique" ou "culturel" auquel vous appartenez est-il anglais, français, juif, nègre, indien de l'Amérique du Nord, norvégien, écossais, ukrainien, etc.

Méthode à suivre pour les personnes se déclarant originaires des îles Britanniques:

Si une personne déclare qu'elle est originaire des "îles Britanniques" mais ne sait pas si elle est anglaise, Irlandaise, écossaise ou galloise, inscrivez "îles Britanniques" dans l'espace réservé aux écritures.

Méthode à suivre pour les personnes de naissance indienne :

1. Si une personne dit qu'elle est "indienne de naissance", posez une autre question: "Votre nom figure-t-il à une Liste de bande indienne au Canada?" Si la réponse est "oui" marquez l'espace "dans une bande", Si la réponse est "non" marquez l'espace "émancipé".

Notez que les Indiens soumis à des traités doivent être marqués "dans une bande".

2. Si la personne est de parentés blanche et indienne mêlées:

a) si elle demeure dans une réserve elle sera considérée "indienne", et vous déterminerez si elle fait partie d'une bande de la façon indiquée ci-dessus.

b) dans le cas des personnes qui ne vivent pas dans les réserves. Vous déterminerez leur groupe ethnique ou culturel d'après celui du père.

Méthode à suivre pour les personnes qui déclarent "canadien", "États-Unis" ou "inconnu» :

Étant donné que la question porte sur le moment où la personne ou ses ascendants sont venus sur ce continent, la réponse doit désigner des groupes ethniques ou des cultures de l'ancien monde. Toutefois, si, en dépit de cette explication, la personne insiste pour que son groupe "ethnique" ou "culturel" soit inscrit "canadien" ou "États-Unis", inscrivez sa réponse dans l'espace réservé aux écritures. Si la personne dit que réellement, elle ne sait que répondre à cette question, écrivez le mot "inconnu".

(p.34-35,

https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/CS98-1961-I-1-fra.pdf)

1971

Pas trouvable

1986

La commission Abella sur l'équité en matière d'emploi de 1984 recommandait, entre autres, de mieux consigner les données concernant les individus afrodescendants de la population. Cette recommandation s'étendait également à l'ensemble des populations racisées du Canada pour lesquelles les données statistiques ne sont pas les plus fiables. À partir de cette date, les individus s'identifiant comme "Noir" peuvent désormais cocher cette case peu importe d'où ils sont originaires (Recensement Canada 1986, Guide à l'intention des utilisateurs, Données du recensement de 1986 sur l'origine ethnique (p.4) décembre 1990).